

LA VOIX DES HABITANTES ET DES HABITANTS

Nous parlons ici des gens qui habitent et vivent sur le territoire. Ils portent évidemment de l'intérêt aux dispositifs de concertation proposés mais ceux-ci restent néanmoins très difficiles à appréhender sous leur forme électronique, et dans leur contenu qui est très technique. De surcroît les procédures sont très limitées dans le temps.

Malgré l'investissement que les habitantes et habitants y mettent nous constatons que leur connaissance du territoire, leurs besoins, leurs attentes, ne sont pas pris en compte, qu'ils ne sont pas écoutés et sont méprisés.

Pour tous les projets nous assistons à un manque total de démocratie. Il n'y a en fait aucune volonté d'associer les habitantes et les habitants aux projets, alors que ces projets vont profondément transformer le cadre de vie, les relations sociales établies, et que la ville de demain annoncée dans l'héritage ne sera pas celle qui est souhaitée.

D'autre part, un certain nombre de dispositions sécuritaires vont être mises en place dans la phase des JOP Paris 2024 et après. C'est au nom de la sécurité que les habitantes et habitants vont être placés dans une situation de contrôle permanent, de privation des libertés, qui les empêchera d'exprimer toute forme de contestation. Comment pourrions-nous conserver ces formes de vivre-ensemble indispensables que nous connaissons ?

CONCLUSION

Toutes ces formes de saccage traduisent une vraie logique de mutation dans le développement de la métropole avec les aménagements des JOP Paris 2024.

Ce saccage s'applique à l'environnement et au devenir climatique, à la qualité de vie des habitantes et des habitants, à leur santé. Il organise une évolution urbaine de moins en moins habitable, de plus en plus inégalitaire et injuste, chassant les familles modestes hors des frontières de la métropole qui concentre les richesses et les emplois haut de gamme.

Ce saccage transforme en un héritage négatif ce qui aurait pu être un héritage positif en termes d'amélioration de l'environnement, d'implication de la population dans la lutte contre le réchauffement climatique, d'offre d'emplois locaux nombreux et variés, de logements publics accessibles à toutes et à tous dans une zone de marché tendu proche de Paris.

Mais aussi, tirant parti de l'expérience récente des conséquences dramatiques du confinement durant la crise sanitaire, cette situation ferme la porte à toutes les initiatives que peuvent apporter les habitantes et les habitants pour développer une vie collective, solidaire, inventive, riche de relations sociales et tournée vers l'avenir.

Une ville, c'est l'endroit où nous vivons, où se croisent nos vies personnelles et collectives, et c'est nous qui lui donnons vie et faisons ce qu'elle est. L'intelligence citoyenne dépasse les diktats du marché, nous savons que ce qui est prévu sera un échec et que le réveil sera terrible écologiquement et socialement en 2035, au terme des projets du Grand Paris dont les JOP Paris 2024 ne sont qu'un accéléré !

Le plus grand saccage est peut-être là ! Cette mutation que l'on veut nous imposer est une forme de saccage de l'espoir dans notre territoire.

Face à ce saccage nous affirmons notre désir et notre détermination pour une transformation écologique, sociale et démocratique de la société.

CONTENU

Préambule	3
Étape n°1.....	3
Étape n°2.....	4
Étape n°3.....	4
1. Le village des medias sur le parc Georges Valbon	5
2. L'échangeur autoroutier quartier Pleyel	6
3. Le Village Olympique et Paralympique (Saint-Denis, Saint-Ouen et L'île-Saint-Denis).....	6
4. La Tour Pleyel et sa nouvelle tour voisine, les Lumières de Pleyel et la future gare du Grand Paris Express Pleyel.....	7
5. Le Franchissement Urbain Pleyel (F.U.P.).....	8
6. Le Centre Aquatique Olympique et son quartier la ZAC Plaine Saulhier.....	8
7. La piscine d'entraînement à Aubervilliers	9
8. Le complexe aquatique de Marville	9
9. Le campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord de Saint-Ouen.....	10
10. Le Grand Paris Express et ses gares	10
11. L'emploi.....	11
La voix des habitantes et des habitants	12
CONCLUSION :	12

2

Il s'agit d'un saccage environnemental mais aussi paysager, avec un changement d'échelle de l'architecture de la gare en aérien et l'imposition de bureaux, qui créent une monumentalité écrasante à l'échelle humaine.

11. LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

Cette question de l'emploi est extrêmement importante pour l'avenir des habitants du territoire. Les porteurs de projets JOP Paris 2024 nous font miroiter un héritage positif en la matière, mais cet espoir est saccagé par la nature et la qualité des emplois proposés.

Dans les documents de l'enquête publique pour le seul Village Olympique, des retombées économiques sont attendues : 247.000 emplois sont estimés dans les secteurs du bâtiment et de la construction, de l'animation avec l'organisation des événements et la partie accueil et tourisme. Une cartographie des emplois proposés pour la phase jeux ne porte plus que sur le BTP, la sécurité et la restauration.

Dès à présent une véritable volonté politique de valorisation des emplois en Seine-Saint-Denis doit être mise en place, la cartographie doit être complète et s'inscrire dans l'après jeux. Elle doit également prendre en compte des métiers sur l'environnement, l'écologie, le site se prêtant à ces métiers-là. Compte tenu des enjeux des JOP Paris 2024 la phase chantiers devrait être exemplaire en matière de respect des conditions de travail et d'application du droit. Rappelons que le territoire de Plaine Commune, malgré les promesses de création d'emplois à l'arrivée du Stade de France, a encore le plus fort taux de chômage du département.

50.000 repas servis dans le restaurant du Village sont prévus. Paris 2024 annonce

qu'il veillera à limiter le gaspillage alimentaire et à valoriser les bios déchets en compostage ou en méthanisation. Pour ce faire le projet de la ferme urbaine ne doit pas être abandonné. Elle doit être réalisée le plus tôt possible car elle répond à la demande en circuit court pour alimenter les repas des entreprises des chantiers, pendant les JOP et en phase définitive.

Cela implique également d'avoir une vision plus large au niveau de l'autonomie alimentaire de l'île de France et de développer un partenariat pour la formation d'agriculteurs urbains, des métiers de la restauration, avec les fermes urbaines, les AMAP, des porteurs de projets tels que le Triangle de Gonesse avec son projet CARMA.

A la date de la réunion publique du 9 décembre 2020 les chiffres parlent d'eux-mêmes : 212 entreprises, dont 160 TPE - PME et 14 du secteur de l'ESS, 56.160 heures sur un objectif de 1,1 million d'heures sont réalisées, 63 bénéficiaires pour 89 contrats signés. Les CDI représentent 3%, le travail temporaire 45%.

La courbe des emplois mobilisés sur le temps du projet est révélatrice d'emplois peu qualifiés, les emplois commerciaux et administratifs ainsi que l'encadrement et les études étant les moins bien lotis. Aucun emploi relatif à l'écologie n'y figure. C'est pourtant sur les champs de l'écologie, de l'environnement, de l'économie circulaire, de la gestion et du recyclage des déchets, et de bien d'autres nouveaux secteurs d'activités, que des créations d'emplois pourraient être possibles pour les habitantes et habitants du territoire.

L'ignorance des compétences locales et du potentiel que représentent les enjeux écologiques pour la création de nouveaux emplois laisse présager un saccage social.

11

À cette liste de saccages, il faut ajouter d'autres projets liés de près ou de loin à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 en France et dans le territoire de la Seine-Saint-Denis en particulier :

9. LE CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE GRAND PARIS NORD DE SAINT-OUEN

Le projet de grand hôpital à Saint-Ouen sera construit à l'horizon 2028 à l'emplacement d'un des derniers sites industriels de ce territoire : PSA.

Celui-ci n'est pas lié directement aux JOP Paris 2024. En revanche, il est dans la logique de reconstruction de cette partie du territoire au service de la Métropole du Grand Paris (MGP), dans une conception dépassée et dangereuse. Inscrit dans le timing des JO, cet équipement pourrait être reçu par l'opinion publique, et peut-être même les élus, comme un complément d'héritage sur un territoire revalorisé.

On devrait être ravis de voir arriver un super hôpital dans ce département qui manque gravement de services de santé. C'est sans doute la raison pour laquelle ce projet a été accepté.

Oui mais, la contrepartie de ce nouvel hôpital est la fermeture de Bichat-Claude-Bernard (dans le 18e à Paris) et de Beaujon (à Clichy), et finalement la destruction de plus de 300 lits. À quel public ce grand hôpital sera-t-il destiné ? Pas vraiment celui de la Seine-Saint-Denis. Ce ne sera pas un « plus » mais un « moins », surtout dans le contexte actuel lié à la covid-19 où le nombre de lits d'hospitalisation fait cruellement défaut. C'est une erreur dramatique et meurtrière ! Ce projet de nouvel hôpital n'est acceptable que si ceux de Bichat-Claude-Bernard et de Beaujon sont conservés, sans suppression de lits ! Dans ce cas seulement ce sera un « plus » pour nos communes et la Seine-Saint-Denis, avec un accès à la santé pour tous, amélioré et digne.

Mais cela ne correspond pas à la conception métropolitaine, avec son centre unique débordant sur les quartiers périphériques de la banlieue, à coup de spéculation immobilière. La santé n'est pas une marchandise.

Pour un hôpital public sans saccage de lits !

10. LE GRAND PARIS EXPRESS ET SES GARES

Le métro en sous-sol du Grand Paris Express (GPE) et ses gares en extérieur, pierres angulaires de la construction métropolitaine, ont constitué un argument pour retenir Paris comme ville hôte olympique.

Si le métro du GPE va apporter un mieux pour les déplacements en banlieue, ses gares se construisent dans la même logique de saccage de l'environnement et des conditions de vie sociale : spéculation immobilière, démolition d'habitat en cœur de ville, densification urbaine. L'usager en est réduit à n'être qu'un client pourvoyeur de données exploitables par la Société du Grand Paris. Plus de 250 hectares de bureaux sont prévus dans les quartiers des 68 gares, une spéculation foncière et immobilière qui impose des amputations des espaces verts (jardins ouvriers au Fort d'Aubervilliers pour la piscine olympique mais aussi pour l'aménagement de la gare de la ligne 15).

Cela s'accompagne d'une hausse des prix de l'immobilier qui chassera les populations « d'avant », d'une imperméabilisation des sols, d'une perte d'espace en pleine terre et toujours d'une destruction d'espaces verts. Exemple : le square de la Mataderie à Aubervilliers où GPE voulait installer son ouvrage annexe (un des puits d'aération conçus tous les 800m entre les gares) a pu être sauvé par la mobilisation des habitantes et habitants.

PREAMBULE

Nous utilisons le mot « saccage » car il s'agit bien d'une vaste opération de mutation profonde du 93 populaire, permise par les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ! En ignorant la construction, l'histoire, les valeurs et les spécificités de ce territoire, les projets imposés se situent dans la logique d'avant la crise sanitaire, celle qui conduit à la privatisation de tout, à la catastrophe climatique et sociale irremédiable.

Les Jeux ne sont qu'un prétexte, ils sont les outils qui vont permettre de réaliser très vite ces mutations, avec comme visée l'année 2024. Ce sont des jeux de dupes contre les intérêts des habitants, leur santé, leur cadre de vie, leurs relations sociales. Ils sont opposés aux logiques alternatives permettant un développement socialement juste, dans un environnement responsable, sur la base de décisions démocratiques.

Il faut bien examiner et mesurer l'impact néfaste de chacun des projets JOP Paris 2024 sur l'environnement et « l'habitabilité » de ces nouveaux quartiers. Présenté de manière indépendante, individuelle, il s'agit bien d'un tout, logiquement conçu, logiquement relié, planifié dans le cadre du Grand Paris, les JOP n'en étant qu'un accélérateur-catalyseur.

À bien lire les documents, qu'ils soient officiels dans les multiples dossiers d'enquête publique, ou de communication institutionnelle et publicitaire sur l'attractivité de ces « nouveaux » territoires, les objectifs inscrits dans les introductions diverses sont : la mutation urbaine, la mutation écologique, la création de quartiers métropolitains...

En faisant abstraction totale des moments de difficultés sanitaires et sociales actuelles, ou encore en profitant des périodes de congés pour soi-disant consulter, le COJO, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et la SOLIDEO agissent avec brutalité et cynisme, se dédouanant de toutes réactions des habitants sous le pilotage et la protection de l'Etat.

La démocratie est absente du processus d'aménagement des JOP Paris 2024 ainsi que des projets urbains métropolitains interconnectés. Voici quelles en sont les étapes :

ETAPE N°1

La loi olympique est votée au parlement en mars 2018. Du fait de son caractère dérogatoire sa fonction est de s'exonérer de toutes les lois et règlements de droit commun qui gèrent les projets d'urbanisme et ceux liés à l'environnement, et en même temps de tout débat démocratique avec le public.

L'Etat crée un concept « d'intérêt général majeur » qui en réalité consiste à servir les intérêts du secteur privé, des grandes entreprises du BTP, à nourrir la spéculation immobilière et à reproduire la ville néolibérale métropolitaine et mondialisée. Cet objectif d'intérêt général majeur n'est pas défini plus précisément que comme économique et social. Le Conseil Départemental du 93 s'appuie en outre sur une notion d'héritage durable, avancée comme condition d'acceptation des Jeux, dans l'idée de rééquilibrer les manques d'investissement de l'Etat dans ce département qui est cruellement maltraité depuis des décennies. Pour mémoire, rappelons le rapport déposé par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques daté du 31 mai 2019 sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, présenté par les députés F. Cornut Gentille et R. Kokouendo, qui, pour l'instant, n'a été que très peu réalisé.

Les décideurs font délibérément un contresens sur la notion d'héritage, qui devait être positif : avec des logements de qualité accessibles à toutes et à tous, de l'emploi, des équipements publics, dans un environnement hautement requalifié. Au lieu de cela ils ficellent de manière définitive des mutations contradictoires avec les engagements pris par l'Etat, en particulier pour le climat.

ETAPE N°2

Un projet global pour des JOP attractifs, inclusifs, écologiques, et les Jeux les moins coûteux réalisés jusqu'à maintenant, est présenté au moment de la candidature aux françaises et aux français, dessins et concepts à l'appui.

ETAPE N°3

Les projets sont précisés et développés un à un, ignorant la cohérence d'ensemble. Ils sont soumis à enquête publique, voire à plusieurs enquêtes publiques pour certains, sans permettre de prendre en compte au final l'addition de tous les impacts de ces projets à l'échelle territoriale, notamment en ce qui concerne les questions environnementales. Le Village Olympique et Paralimpique se dote de bâtiments zéro-carbone, tout en côtoyant à quelques centaines de mètres un échangeur autoroutier dont le réaménagement va accroître la circulation, donc la pollution au niveau du quartier Pleyel.

Les citoyens qui se sont plongés dans ces montagnes de dossiers mesurent alors la distance de la coupe aux lèvres, et prennent connaissance des aspects les plus contestables de ces projets. Ils constatent à chaque fois des régressions environnementales fondamentales apportées aux engagements initiaux pris. Ils le font savoir dans les enquêtes et réunions publiques, puis dans les PPVE (Participation du public par voie électronique) dont les conclusions des participations sont marginalisées voire ignorées.

Entre les réponses faites par la SOLIDEO, les modifications de programmes au fil de la soi-disant procédure de concertation, les dérapages financiers constatés pour certains projets et l'incertitude de la participation financière des sponsors appris par voie de presse, on comprend que les Jeux ne sont qu'une grosse opération de communication reposant sur des mensonges.

Un saccage : le mot n'est pas trop fort !

Voilà en exemples en quoi il consiste :

provisoire ? Des espaces verts ? Des équipements sportifs publics ?

Non, sur ce site de la Zac Saulinier, qui subira un accroissement de pollutions, seront construits surtout des bureaux, des hôtels, un peu de logements. Or des bureaux, il y en a déjà beaucoup. Sur Plaine Commune il y en a plus de 500 hectares dont 10% inoccupés.

Au moment où les confinements amènent à revoir l'organisation du travail, et alors que déjà beaucoup de ces bureaux, à Pleyel même, cherchent des utilisateurs, est-ce bien sérieux ? Quant aux hôtels 3 ou 4 étoiles, alors que la tour Pleyel proposera une offre démultipliée et de luxe, cela révèle une conception très contestable d'une métropole destinée en premier lieu à la finance, au tourisme et au tourisme d'affaires.

Quelle sera vraiment l'attractivité d'un tel quartier, ses qualités pour une vie quotidienne « normale » avec ses rythmes et ses échanges, sa vie sociale ?

N'est-ce pas saccager les potentiels historiques de ces cités anciennes que sont nos villes de banlieue populaire, en les priant de laisser place à un autre mode de vie qui détruit la planète et les gens qui y vivent ?

7. LA PISCINE D'ENTRAÎNEMENT A AUBERVILLIERS ET LES JARDINS OUVRIERS

Espérée par les habitants, celle-ci est prévue sur un parking à proximité du Fort d'Aubervilliers. Parfait. Oui mais... comme le CAO à Saint-Denis, comme la piscine de Marville, tous ces équipements, souvent privés, sont conçus pour un même concept ludique et de loisirs, et surtout permettre une rentabilité immédiate aux groupements de constructeurs et gestionnaires retenus. Et pour installer un solarium et d'autres activités de loisirs on prévoit de détruire 100 jardins ouvriers centenaires à Aubervilliers !

Dans une ville où chaque habitant ne dispose que d'1,30 m² d'espaces verts, contre 10 considérés comme nécessaires !

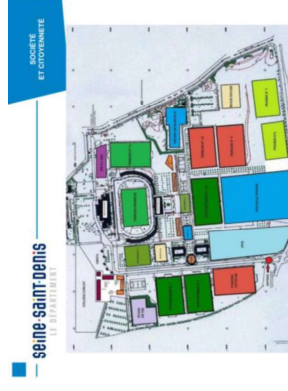


Encore un autre saccage écologique, une autre dépossession d'un bien commun, d'une histoire commune au profit d'intérêts privés.

8. LE COMPLEXE AQUATIQUE DE MARVILLE

À Marville le complexe aquatique se développera avec sauna, hammam, bain chaud et froid, salle de musculation, bassin nordique à l'extérieur de 25m chauffé à 28°C (pas très écologique) réifié par un tunnel. Un complexe de foot à 5 et padel tennis sera aménagé. Mais l'actuelle piscine, dont l'ouverture en pleine canicule n'a pu se faire faute d'entretien, sera reconstruite après les JOP. Ce projet s'étendra de Marville à la future gare de métro GPE des 6 Routes ! Un site de célébration olympique devrait être aménagé « en lien avec le parc Georges Valbon ».

A Aubervilliers et à Marville, comme pour toutes les piscines prévues dans le cadre des JOP Paris 2024, ce sera la même gestion du privé, avec la même interrogation sur les tarifs pour les habitants du territoire.



On peut s'inquiéter d'un saccage social à venir quant à l'accessibilité pour toutes et tous.

F.U.P. créera un talus de 400m de longueur dans le quartier Pleyel avec une pente à 4 %.

Des habitants du quartier Pleyel ayant un appartement au 2^{ème} étage verront circuler des véhicules à leur hauteur sans que ces derniers ne soient mis au courant de cette réalité. Ce F.U.P. bloquera aussi la connexion des axes routiers principaux du quartier Pleyel à la rue Francisque Poulbot (4 voies) acheminant aujourd'hui 100% des véhicules sur l'actuel demi-échangeur de l'A86 à Pleyel.

La conception gigantesque et disproportionnée de ce projet annonce un sacage eu égard aux besoins d'une ville apaisée.



6. LA ZAC PLAINE SAULNIER ET LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

Le Centre Aquatique Olympique est le seul équipement sportif majeur à construire dans la perspective des Jeux. Complétée par une piscine provisoire et des piscines de moindre envergure servant à l'entraînement des nageurs olympiques, réparties pour innover le territoire, ces constructions devaient constituer un plan d'accès à la natation pour tous les jeunes du département.

Or en cours de route, la presse, encore une fois, nous apprend qu'on n'y tiendra plus les épreuves de natation qui se dérouleront à la Défense et que la piscine provisoire qui accompagne le CAO disparaît par conséquent. Disparaît donc aussi l'héritage. Quels aménagements remplaceront cette piscine



5. LE FRANCHISSEMENT URBAIN PLEYEL (F.U.P.)

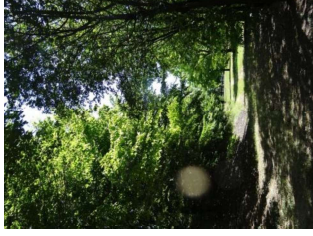
Si un franchissement urbain apparaît nécessaire pour relier le quartier Pleyel aux autres quartiers de la ville, voire le Village Olympique et Paralympique au CAO (Centre Aquatique Olympique), on peut douter qu'elle devienne réellement une interconnexion entre les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express et de la ligne D du RER situées de part et d'autre du faisceau ferroviaire. Combien des 250.000 voyageurs estimés par jour l'emprunteront ?

Ce projet de Franchissement Urbain de Pleyel, constitué d'une première passerelle pour les piétons, puis d'un pont routier adjacent, est acté dans ses grandes lignes. La passerelle piétons sera terminée en mars 2024 et ouverte provisoirement aux cyclistes, dans l'attente du pont routier prévu en décembre 2026.

Le tour de table financier n'est aujourd'hui, à notre connaissance, pas encore finalisé pour le pont routier. Son financement était estimé en octobre 2019 à 198,33 M€ dont 30,21 M€ seront versés à la SNCF comme pur dédommagement au préjudice qui lui sera causé lors de la phase de construction de ce pont hors norme.

Avec la position de Plaine Commune défendant l'idée d'une mixité d'usage des voies du pont routier pour réduire le coût et l'impact du projet, on peut s'interroger sur sa réalisation effective et complète. Alors que le Franchissement des voies ferrées est de 320m, ce

1. LE VILLAGE DES MEDIAS SUR LE PARC GEORGES VALBON



Le secteur paysager dit de l'Aire des Vents, qui fait partie du Parc Georges Valbon, est déclassé par le Conseil Départemental 93 et bradé aux promoteurs, par décision du 10 décembre 2020.

Auparavant il aura fallu faire modifier le SDRIF, les PLUI des territoires concernés, pour faire passer en zone urbanisable un « espace boisé classé », un « corridor écologique », un « espace naturel sensible » (mentions inscrites au SDRIF) en bordure d'une zone Natura 2000. Rappelons que le Conseil Economique, Social et Environnemental et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Île-de-France ont porté un avis négatif sur le choix de l'Aire des Vents pour le Village des Médias. Sur ce secteur est prévue la construction de 1300 logements, dont seulement 20% de logements sociaux.

L'argumentaire invoqué par la SOLIDEO en réponse aux contributions citoyennes, est que « L'Aire des Vents ne fait pas partie du parc ! » C'est faux ! L'Aire des Vents est initiée depuis les années 1970 au Parc de la Courneuve, en rétrocession foncière au Département par l'aéroport du Bourget. La SOLIDEO ajoute que la contrepartie sera davantage d'hectares de verdure grâce à la dépollution et renaturation du Terrain des Essences. Ce site est un ancien terrain militaire très pollué que le CD93 va dépolluer alors même que la dépollution est normalement à la charge du pollueur, donc de l'Etat. Faisons un rapide calcul : si on soustrait du

Parc Georges Valbon les 27 ha de l'Aire des Vents, déclassé de ses fonctions écologiques, et si on ajoute les 13 ha du site des Essences, on arrive à un déficit de 14 ha d'espaces verts.

Ce n'est pas un « héritage » mais un « pillage » du patrimoine public et une déposition d'un bien commun. Les arbres abattus seront replantés : vrai, c'est une obligation, mais à Pierrelaye, soit à 30km de distance ! De plus la compensation s'invalide avec l'urgence climatique : on ne peut plus supprimer des arbres de façon responsable et attendre leur efficacité équivalente au minimum trente ans plus tard ! Rappelons que dans un rayon de 8 kms autour du parc ont été implantés plus de 1000 ha de bureaux, dont 10% au minimum sont inoccupés (entre Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis). Sans compter les hangars logistiques ! Des logements il en faut certes, mais du foncier il y en a ! Sacrifier un parc et le réduire en réserve foncière est injustifié et injustifiable.

Le projet du Village des Médias va augmenter la population de Dugny de 40%, avec la construction de tout un nouveau quartier, sans pour autant répondre aux besoins des habitants actuels, avec l'objectif de changer explicitement la population de la commune dans un principe « d'équilibrage » élitaire. La SOLIDEO omet de préciser que ce nouveau quartier est conçu comme un quartier résidentiel haut de gamme qui constituera une première enclave résidentielle au sein d'un parc public.

Il est scandaleux de voir que le CD93 prétend avoir une politique de plantation de 30 000 arbres sur le département avec son plan calopnée, et dans le même temps donne son accord pour abattre des arbres de plus de 50 ans sur l'Aire des Vents !

Le projet du Village des Médias ignore totalement la faune et la flore, existantes. Il ignore le rôle fondamental de couloir écologique joué par l'Aire des Vents, essentiel à l'échelle départementale et européenne (directive oiseaux), qui fait lien avec les zones du Parc classées Natura 2000, La Pigeonnière et le Vallon écologique. La mise en danger des crapauds calamites et des blon-

gjos nains, animaux emblématiques du Parc qui ont permis son classement Natura 2000 en 2006, est avérée.

Sur les 20 000 journalistes initialement attendus, il n'y en aura finalement que 2000 au vu de la délocalisation des épreuves sportives. Par ailleurs, les gares du Grand Paris Express (GPE), censées desservir les lieux d'épreuves olympiques, ne seront finalement pas terminées pour 2024.



Pour résumer, la décision d'aménager le Village des Médias ne sert qu'à entretenir la possibilité de vendre et de détruire une partie du Parc Georges Valbon, pour la première fois de son histoire. Les JOP 2024 sont dans ce sens un saccage écologique.

2. L'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER QUARTIER PLEYEL

Il s'agit d'un projet antérieur porté par la Direction des Routes d'Ile de France (DIRIF) mais boosté en urgence par la manne financière escomptée des JOP Paris 2024, prétextant la sécurité et l'efficacité du déplacement des athlètes et de certaines délégations entre le Village Olympique et Paralympique, le Stade de France et le Village des Médias.

Ce projet a déjà été modifié, en principe pour mieux répondre aux contestations des habitants. Cependant il reste figé dans un cadre financier et organisationnel défini par l'État et les organisateurs des Jeux.

Les conséquences de ce projet sont particulièrement graves ! L'échangeur tel qu'il est conçu constitue un autre saccage, en termes de santé publique, et un véritable danger pour les habitants, notamment pour

les 700 enfants du groupe scolaire Pleyel - Anatole France pris en étau entre des voies de circulation démultipliées. L'insertion des bretelles au cœur du quartier Pleyel consistera un doublement de trafic (de 10.000 à 20.000 véhicules/jour) et une augmentation de la pollution atmosphérique et sonore, pour ne rien dire du danger que représentent ces voies à traverser quotidiennement.

Les ersatz de solutions proposées par la DIRIF (rangées d'arbres, éloignement de quelques mètres, voitures moins polluantes en particules fines à l'avenir, Zone à Faible Émission...) ne changent pas radicalement la situation.

En réponse au recours contentieux déposé devant la Cour Administrative d'Appel de Paris, début 2020, par la Fédération de Parents d'Élèves de la Seine-Saint-Denis, l'association Vivre à Pleyel et des requérantes et requérants à titre individuel, le principal argument opposé est que ce projet est « d'intérêt général majeur », et ce malgré la reconnaissance de l'augmentation de la pollution et du danger pour la santé des enfants.



Autrement dit, l'argent compte plus que nos enfants et notre santé !

3. LE VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE (SAINT-DENIS, SAINT-OUEN, L'ÎLE-SAINT-DENIS)

Le parc central, principal apport d'espaces verts qui font cruellement défaut dans le quartier, est présenté comme un élément structurant d'un projet dit ambitieux d'un point de vue environnemental. Pourtant il est finalement diminué de moitié et éclaté en plusieurs espaces publics dissociés, la partie

centrale n'étant ouverte que pour 1/3 au public.

Le foyer de travailleurs migrants ADEF de Saint-Ouen n'est pas relocalisé sur place, les résidents, sans avoir eu leur mot à dire, seront rélogés ailleurs sur deux sites différents, sans véritables espaces communs (cuisine et salle de prière notamment).

Des immeubles construits dans l'ancien lit de la Seine, donc en zone inondable pour certains, empiètent sur les espaces verts. Le pourcentage de logements sociaux prévu à 40% n'est plus assuré à Saint-Denis. En outre, il n'y aura que 20 places de crèche (pour les habitants du quartier Pleyel à Saint-Denis) et aucun service de santé supplémentaire ni d'équipements culturels ou sportifs publics pour ce futur quartier intercommunal de 20.000 habitants, 50.000 salariés, comptant 6 écoles, 1 gare Grand Paris Express Pleyel et ses 250.000 passagers/jour.

Il est à noter que le nombre de places de stationnement est à ce jour inconnu.

En contrepartie on nous parle de matériaux durables et de toitures végétalisées, mais cela n'aura que peu d'effets sur la qualité de vie ou sur la lutte contre les nouveaux îlots de chaleur avec cette importante densification. En revanche cela aura des effets certains sur les charges des nouveaux habitants. Sans doute sommes-nous censés être ravis de voir arriver des palmiers le long des berges de Seine en raison du changement climatique, assumé donc ! Et des logements avec rafraîchissement par la géothermie (18 millions d'euros d'investissement), ce qui apporte la preuve que la SOLIDEO a bien conscience de la création d'îlots de chaleur !

Le report de la Réglementation Environnementale qui devait être applicable début 2020, plus contraignante avec l'objectif de constructions au label BBCA (Bâtiments Bas Carbone), rend obsolète ce qui sera livré en 2024 dès son application au 1^{er} janvier 2021 !

La SOLIDEO ne communique que de manière ciblée, notamment aux investisseurs, sur le fait que le Village Olympique et Paralympique sera conçu comme une « smart city », ville connectée qui engendre des ques-

tionnements sociétaux et de durabilité énergétique.

Le Village Olympique et Paralympique constitue en résumé une supercherie quant à ses qualités environnementales et un saccage à venir en termes d'injustice sociale.

4. LA TOUR PLEYEL ET SA NOUVELLE TOUR VOISINE, LES LUMIÈRES DE PLEYEL ET LA FUTURE GARE DU GRAND PARIS EXPRESS

La taille des immeubles a été modifiée pour davantage de grande hauteur, ce qui ne dérangera pas pour autant de surface d'espaces verts au sol. Bien au contraire, avec le parking s'étendant de la Tour Pleyel sous la rue Francisque Poulbot, la surface de pleine terre devient inexistante. La future tour programmée à côté de la tour actuelle amputera de 2 voies la rue Francisque Poulbot (4 voies périphérique au quartier, qui permet aujourd'hui l'accès au demi-échangeur actuel de l'A86. Ce projet immobilier contribuera à concentrer la circulation au cœur du quartier et empêchera toute possibilité de remettre la circulation en périphérie de ce dernier lorsque la future situation sanitaire l'exigera.

La mutation de ce quartier Pleyel avec la construction de 170.000 m² de bureaux n'est pas aux dimensions de la vie quotidienne ni de sa qualité. Elle ne fait que l'éloigner. Passer 18h, fin de travail, ce sera un quartier inhabité. Qualifié de quartier métropolitain, le grand Pleyel sera-t-il vraiment « habitable » au sens plein du terme ?

Comment définir un quartier métropolitain, au sens donné aujourd'hui à ce mot ? N'est-ce pas la destruction d'une vie de relations sociales historiquement constituées, au profit de relations prioritairement extra-locales, voire internationales, reliées aux flux aériens et virtuels ?

Au même titre que l'environnement il s'agit bien d'un saccage social.